

LA SOUS-TRAITANCE

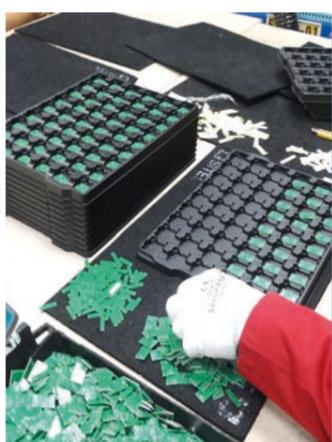
Appareillage électrique

- ▶ Soudure électronique (circuit imprimé).
- ▶ Soudure à ultrason.
- ▶ Assemblage.
- ▶ Câblage électrique.
- ▶ Tri qualité.
- ▶ Rivetage et sertissage.
- ▶ Pose d'adhésifs grande surface.
- ▶ Emballage et mise en boîte.
- ▶ Conditionnement.
- ▶ Palettisation.

Agrément : Habilitation électrique



Conditionnement, façonnage



- ▶ Mise en boîte.
- ▶ Mise sous enveloppe.
- ▶ Pliage.
- ▶ Collage.
- ▶ Assemblage.
- ▶ Tri.
- ▶ Tri-qualité.
- ▶ Encartage.
- ▶ Confection de colis.
- ▶ Pose de rivets.
- ▶ Conditionnement.
- ▶ Palettisation.



Mise à disposition

Les travaux de sous-traitance peuvent faire l'objet de mises à disposition d'usagers de l'ESAT, individuelles ou collectives encadrées par un moniteur, au sein d'entreprises ou de collectivités.

La définition des activités et les modalités de mise à disposition sont préalablement étudiées entre l'entreprise et la direction de l'ESAT

Exemples de réalisations : embouteillage d'eau pour la Ville de Limoges, tri et conditionnement d'archives pour La Poste, ...

Qui sont les clients de l'ESAT ?

- Les entreprises publiques ou privées.
- Les collectivités territoriales.
- Les établissements sanitaires et médico-sociaux.
- Les particuliers.
- Les syndicats de copropriétés.

L'ESAT s'engage à assurer :

- un service adapté aux besoins du client,
- une prestation et un travail de qualité,
- le respect des délais.

Le recours aux prestations de l'ESAT permet :

- Pour les établissements et entreprises, d'au moins 20 salariés et ayant l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, une réduction de la contribution AGEFIPH.
- Pour les particuliers, une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 50% des dépenses engagées en faisant appel aux équipes d'espaces-verts ou aux services de nettoyage.

CONTACTS

▶ **Chrystèle BARRET**
Directeur du Pôle Travail Adapté

▶ **Stéphane GIRARD**
Directeur Technique